

IMPORTATIONS & EXPORTATIONS.

91.

Que le Greffier de cette Chambre mettra devant cette Chambre dans le cours de chaque Session, un Tableau Général des Importations et des Exportations de cette Province, pris sur les retours qui pourront être mis devant cette Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef ; que le dit Greffier mettra aussi devant cette Chambre à la prochaine Session, un semblable Tableau pour les sept dernières années, et fera imprimer le dit Tableau, pour qu'il soit ajouté à l'Appendice du Journal de l'année prochaine, et chaque année, il fera imprimer un semblable Tableau, pour être de même inséré dans l'Appendice des Journaux d'alors.

Tableaux des Importations et Exportations qui seront préparés par le Greffier et imprimés.